

# La campagne sur la redevance à 200 francs commence en péclotant

**SSR sous pression** Les opposants à l'initiative ont montré les muscles en vue du scrutin du 8 mars. Mais trois annonces sont venues, coup sur coup, compliquer la donne.

**Florent Quiquerez** Berne

Dans toute campagne de votation, il y a ce que l'on prévoit depuis longtemps et ce qui vous tombe par hasard sur le coin du nez. Le scrutin sur l'initiative «200 francs, ça suffit!» en est la preuve. Alors que les opposants à une réduction de la redevance SSR avaient planifié un plan de communication redoutable pour avancer leurs arguments, trois polémiques sont venues brouiller le message autour du service public.

Mais reprenons depuis le début. Le 8 décembre, soit précisément trois mois jour pour jour avant le scrutin du 8 mars, c'est une véritable démonstration de force qu'ont menée les opposants à l'initiative. Dans le centre de presse du Palais fédéral, une dizaine d'orateurs ont pris la parole. Des élus qui viennent aussi bien de la droite que de la gauche de l'échiquier. Mais aussi de toutes les régions. Ce jour-là, le français, l'allemand, l'italien, le romanche et même la langue des signes s'alternent pour diffuser un seul et même message: affaiblir le service public, c'est affaiblir la cohésion nationale.

«Une réduction de moitié du budget de la SSR aurait des conséquences disproportionnées sur les coûts de la couverture médiatique au sein des régions périphériques et des minorités linguistiques, alerte le conseiller national Martin Candinas (Le Centre/GR). Cette initiative met en danger la diversité linguistique qui confère à notre pays son caractère unique.»

Une semaine plus tard, c'est au tour du monde du sport de mener la fronde. Autour de Ruth Metzler, présidente de Swiss Olympic, des représentants des grandes fédérations. Tous mettent en avant les dangers du texte déposé par l'UDC, les Jeunes PLR et l'Union suisse des arts et métier. Ce qu'ils redoutent? Que les événements sportifs disparaissent du service public ou basculent vers les télévisions payantes.

## La redevance à 200 fr. séduit une majorité des Suisses

Face à une initiative qui a ses chances – un sondage Tamedia (éditeur de ce contenu) publié mi-septembre montrait que le texte séduisait 53% des personnes interrogées, alors que 44% s'y opposent – cette multiplication des conférences de presse n'est pas étonnante. En janvier, Albert Rösti, conseiller fédéral en charge du dossier,



Yvan Genavay

Ces polémiques pèsent-elles dans la campagne et dans la façon dont les gens se positionneront? Le conseiller fédéral en charge du dossier, Albert Rösti, devrait ajouter sa voix en janvier pour éviter une acceptation du texte. Ici, le nouveau bâtiment de la RTS dans le quartier de l'EPFL à Ecublens.



20min/Taddeo Cerletti

Thomas Matter (UDC/ZH) est l'un des fers de lance de l'initiative «200 francs, ça suffit!»

devrait ajouter sa voix pour éviter une acceptation du texte. Le Bernois rappellera notamment qu'il a entendu la grogne populaire contre la SSR: la redevance baissera quoi qu'il arrive de 335 à 300 fr. Le problème est que cette stratégie bien rodée des opposants a été torpillée par trois faits d'actualité, qui sont venus écorner l'image du service public.

Le 9 décembre d'abord, la Comco, la Commission de la concurrence, est venue mettre son grain de sel dans un accord conclu entre la SSR et des associations de médias. Le deal était le suivant: les associations de

médias se positionnent contre l'initiative «200 francs, ça suffit!» En échange, la SSR s'engage notamment à recentrer son offre en ligne sur la radio et la télévision. Il est ainsi prévu que la longueur des textes en ligne soit limitée. Mais la Comco y voit une restriction illicite de la concurrence. L'accord n'est pas mort, mais il a du plomb dans l'aile.

Toujours ce même 9 décembre, le Conseil des États décide – dans la foulée du Conseil national – de prolonger le réseau FM. Objectif: éviter une catastrophe pour les radios privées. Il faut dire que la décision de la SSR de couper la FM fin 2024 a entraîné une perte d'environ 25% de son audience. Après la décision du parlement, le service public annonce faire marche arrière. Mais l'affaire laisse un arrière-goût dans la bouche du service public, qui s'estime trahi par les radios privées. Une rancœur que la SSR a tout intérêt à ravailler. Car, contrairement à ce que prévoyait l'initiative «No Billag», les radios privées ne seraient pas touchées par une baisse de la redevance à 200 francs. Par contre, leur soutien sera précieux pour la SSR lors de la campagne.

La dernière tuile est tombée deux jours plus tard, le 11 décembre. Selon le «Tages-Anzeiger», les opposants à la réduction de la redevance ont récolté 1 million de francs pour leur campagne, dont 400'000 fr. proviennent de l'institution SSR.

S'ils précisent que ce montant provient exclusivement des fonds propres des sociétés membres de la SSR, et que par conséquent, pas un centime n'est issu de la redevance, les partisans du texte dénoncent un «culot monumental». «Que l'argent provienne de l'institution ou de l'entreprise constitue au final une distinction purement académique. La SSR n'a pas à financer une campagne politique», précise Thomas Matter (UDC/ZH), un des fers de lance des initiateurs.

## L'impact de l'initiative dans la vie des gens

Reste une question. Ces différentes affaires pèsent-elles dans la campagne et dans la façon dont les gens se positionnent en faveur ou contre l'initiative? S'il y a bien une élue à Berne qui a suivi ce dossier de près, c'est Marianne Maret (Le Centre/

VS). La conseillère aux États était jusqu'à il y a peu la présidente de la Commission des télécommunications qui a traité l'initiative. Et selon elle, il faut prendre de la hauteur par rapport aux dernières polémiques.

«Au final, je pense que les gens choisiront de voter oui ou non en regardant l'impact que cette initiative aurait dans leur vie de tous les jours», explique la sénatrice valaisanne. Et de préciser: «Il y aura d'un côté ceux qui se diront que 100 francs, c'est une somme non négligeable, qu'ils n'ont pas envie de la mettre pour le service public. Et de l'autre, ceux qui se diront qu'avec une redevance à 200 francs, certaines des émissions qu'ils regardent ou qu'ils écoutent pourraient passer à la trappe: soit ils perdraient des émissions qu'ils apprécient, soit ils devraient s'abonner à des chaînes payantes pour retrouver cette offre.»

Pour Marianne Maret, «ce sont ces considérations très concrètes qui l'emporteront. Quant aux polémiques, elles ne feront que conforter les uns et les autres dans leur choix.»